



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Laboratoire Syntex

Question écrite n° 6423

Texte de la question

M. Bernard Charles appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la situation préoccupante créée par la décision de fermeture du laboratoire de recherche de la société Syntex à Leuville-sur-Orge (Essonne). Cette décision, prise aux États-Unis par la multinationale Syntex Corporation, entraînera le licenciement de soixante-seize personnes. Elle semble totalement injustifiée au regard du rôle de ce laboratoire dans le domaine de la recherche médicale et des bénéfices importants réalisés au cours du dernier exercice par le groupe concerné. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître les mesures et décisions qu'il envisage de prendre, en liaison avec ses collègues de la santé et de la recherche, pour empêcher ce qui ressemble fort, à ses yeux, à une délocalisation déguisée.

Texte de la réponse

La société Syntex France est une filiale de Syntex Corporation USA. Son chiffre d'affaires en France est de 340 millions de francs avec un effectif de 257 personnes. Par suite du remboursement des médicaments antiasthéniques en 1991 par la sécurité sociale, Syntex France a perdu 70 p. 100 de la charge de travail de son usine de Leuville-sur-Orge. Par ailleurs, la société mère a décidé de ne plus soutenir financièrement sa filiale française, qui est en perte prévisionnelle de 21 millions de francs pour l'exercice 1993. Pour ces raisons, Syntex France va procéder à la fermeture de son centre de recherche (quatre-vingt) personnes) et envisage de céder l'usine à un repreneur. Le plan social mis en place par l'entreprise comprend : des mesures destinées à favoriser la mobilité interne et externe ; la création d'une antenne emploi ; des aides à la création personnelle d'entreprise. Une convention FNE sera demandée pour le personnel âgé de plus de cinquante-cinq ans ; pour les autres, une convention de conversion sera mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6423

Rubrique : Médicaments

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3284

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3940